



## CHARTRE DES ACTIONNAIRES ET DES COLLABORATEURS DE LA SOCIÉTÉ ALTER ECO<sup>1</sup>

### Préambule

Alter Eco est une société commerciale dont l'objet est, depuis sa création en 1999, d'importer et de commercialiser des produits issus des filières du Commerce Equitable.

Ainsi, sa mission est de favoriser un Développement Durable<sup>2</sup> de groupes de petits producteurs défavorisés dans les pays pauvres à travers le développement d'une activité commerciale rentable pour tous les acteurs économiques de la filière, du producteur au consommateur.

Alter Eco est engagée dans le Commerce Equitable aux côtés des acteurs historiques (membres de FINE : FLO, IFAT, NEWS et EFTA) depuis sa création en 1999.

Son objectif est, au sein de cette famille internationale du Commerce Equitable<sup>3</sup> de **maximiser les revenus et la triple valeur ajoutée (économique, sociale et environnementale) des filières pour les petits producteurs du Commerce Equitable**. Ceci passe, à notre avis, par le développement d'une marque dynamique et performante dans les circuits de distribution classiques et spécialisés :

- **Une marque pionnière, transparente, qui propose une vraie alternative pour le consommateur grâce à des produits qualitatifs et porteurs de sens.**
- **Une marque qui accompagne les producteurs dans la création de nouvelles filières.**
- **Une marque qui défend au mieux les intérêts des petits producteurs du Commerce Equitable sur les marchés très concurrentiels des pays développés.**

**Ce potentiel de développement à grande échelle nécessite par la même de redoubler d'efforts et de moyens pour expliquer la démarche du Commerce Equitable en général et celle d'Alter Eco en particulier, et de rendre des comptes sur sa triple valeur ajoutée réelle sur le terrain pour les petits producteurs.**

Ainsi, la société Alter Eco a souhaité formaliser cet engagement à travers la charte qui suit. Elle lie l'ensemble des actionnaires et des collaborateurs d'Alter Eco autour d'un projet commun : favoriser le développement d'une entreprise qui s'efforce de maximiser la triple valeur ajoutée de son activité et qui prouve ainsi qu'éthique et profit sont deux notions plus que complémentaires. Enfin, l'échange de produits à travers une démarche de Commerce Equitable est vu comme un moyen privilégié de développer l'amitié entre les peuples et la réalisation personnelle de chacun dans le cadre de ses activités professionnelles.

La charte sera communiquée à l'ensemble des parties prenantes et disponible en ligne sur le site d'Alter Eco : [www.altereco.com](http://www.altereco.com).

---

<sup>1</sup> La présente charte fait suite à la convention d'engagement moral signée par l'ensemble des actionnaires fondateurs d'Alter Eco le 18 septembre 1999.

<sup>2</sup> Le Développement Durable consiste, dans notre cas, à mettre en place un mode de production et de commercialisation des produits qui réponde aux besoins des populations du présent sans compromettre leur capacité de satisfaire les besoins des générations futures. Ceci implique le développement de filières économiquement rentables et performantes, socialement responsables et soucieuses de leur impact environnemental. Le respect de ces critères sera la condition d'un développement durable et autonome des filières.

<sup>3</sup> Alter Eco est membre de la Plate-forme Française du Commerce Equitable, de la Fédération Internationale du Commerce Equitable, la grande majorité des produits Alter Eco sont issus de filières labellisées FLO et un certain nombre de produits sont importés conjointement avec des membres de l'EFTA.

**Nous, actionnaires et collaborateurs d'Alter Eco, approuvons la charte de l'entreprise.**

**Les critères de cette charte sont les suivants :**

**1. Solidaire : travailler en priorité avec les producteurs parmi les plus défavorisés dans une démarche solidaire et durable.**

Alter Eco privilégie systématiquement les producteurs parmi les plus défavorisés dans le choix des fournisseurs. Lorsque les producteurs le demandent, Alter Eco apporte une aide financière, un préfinancement sans frais de la commande, des conseils et des formations techniques permettant de maximiser la valeur ajoutée économique, sociale et environnementale de la relation commerciale pour les producteurs.

**2. Direct : acheter le plus directement possible pour maximiser la marge du producteur.**

Alter Eco favorise l'achat en direct pour optimiser le partage de la marge entre producteur et distributeur, en particulier pour maximiser la marge du groupe de producteurs. Par une relation la plus directe possible entre le producteur et le consommateur Alter Eco favorise les échanges culturels et les flux économiques. Elle privilégie systématiquement la transformation et le conditionnement des produits par le groupement de producteurs.

**3. Juste : garantir un prix d'achat juste, celui-ci devant permettre au producteur de vivre décemment.**

Alter Eco paye un prix d'achat au producteur (farm gate) et au groupement de producteurs (FOB) qui couvre au moins les coûts de production, et une prime supplémentaire qui permet de favoriser le développement du groupement de producteurs. Elle garantit des pratiques commerciales équitables dans le but de favoriser les conditions de travail justes. Alter Eco refuse toute forme de discrimination.

**4. Transparent : donner toute l'information sur le produit et les circuits de commercialisation.**

Alter Eco s'engage à partager et diffuser régulièrement l'information la plus complète possible sur son activité à l'ensemble des parties prenantes. En particulier elle communique ses prix d'achat aux producteurs et aux groupements de producteurs.

**5. Qualitatif : valoriser les savoir-faire traditionnels et l'utilisation d'ingrédients naturels.**

Alter Eco valorise l'utilisation de produits de qualité, variés et authentiques. Elle veut contribuer à la diversité alimentaire, favoriser la biodiversité agricole et respecter les espèces sauvages. Elle privilégie l'utilisation de matières premières locales, naturelles et renouvelables et le savoir-faire traditionnel. En outre, Alter Eco désire participer au développement de l'agriculture biologique à travers une approche solidaire et durable.

**Pour atteindre ces objectifs, Alter Eco s'engage à :**

**1. La protection et la promotion du Commerce Equitable aux côtés des acteurs historiques**

L'action d'Alter Eco s'inscrit aux côtés des acteurs Français et Internationaux du Commerce Equitable. Alter Eco est à ce titre membre de la Plate-forme Française du Commerce Equitable (PFCE) et de la Fédération Internationale du Commerce Equitable (IFAT). Alter Eco désire ainsi participer à la structuration du réseau, à la protection et à la promotion du Commerce Equitable, tel que défini par les acteurs historiques.

**2. La maximisation des garanties économiques, sociales et environnementales des filières**

Alter Eco se dote du maximum de garanties d'amont en aval sur la vérification de la valeur ajoutée économique, sociale et environnementale de l'ensemble de la chaîne de valeur des produits.

**Ceci comprend :**

-Un engagement à préférer un produit d'une organisation labellisée par la Fédération des Labels du Commerce Equitable (FLO) ou équivalent, ou à engager son fournisseur à sa labellisation par FLO ou son équivalent.

-Un engagement à réaliser des audits réguliers de chacun des fournisseurs, soit par un membre de l'équipe Alter Eco, soit par une personne ou un organisme partenaire, idéalement tous les ans ou au minimum suivant le calendrier suivant :

Filière notée à moins de 150 au FTA200 : Une visite par an minimum

Filière notée de 150 à 175 : Une visite tous les dix-huit mois minimum

Filière notée de 176 à 200 : Une visite tous les deux ans minimum

**L'audit comprend :**

-L'audit de type FTA200 ;

-La mise en place ou la vérification du Fair Trade Value Reporting (FTVR) ;

-La réalisation d'un Rapport Qualitatif (RQ). Ce rapport comprend une partie complète interne et une sélection pour communication externe ;

-La réalisation d'interviews et de reportages filmés et photographiés, relatifs à la valeur ajoutée économique, sociale et environnementale de la filière destinés au Système Interactif de Traçabilité (SIT).

-Un engagement à faire évaluer régulièrement la méthodologie FTA200 par un cabinet indépendant reconnu ou un partenaire qualifié (Organisation Non Gouvernementale, Organisation de Commerce Equitable, expert).

**3. La priorité donnée aux petits producteurs du Commerce Equitable parmi les plus défavorisés**

Travailler en priorité avec les pays parmi les plus défavorisés en prenant par exemple pour critère l'indice de développement humain du PNUD. Dans ces pays, travailler en priorité avec les populations parmi les plus défavorisées. Favoriser les petits producteurs ne recourant pas systématiquement à la main d'œuvre salariée. Ainsi, Alter Eco entend privilégier systématiquement les coopératives de petits producteurs par rapport aux plantations certifiées.

#### **4. La maximisation des débouchés**

A l'intérieur du mouvement du Commerce Equitable, Alter Eco a pour principal objectif la maximisation du chiffre d'affaire des petits producteurs. L'action d'Alter Eco sera avant tout tournée vers cet objectif, dans une approche pragmatique et directement opérationnelle.

#### **5. La mise en place d'un modèle viable et profitable à l'ensemble des parties prenantes au processus de création de valeur**

Alter Eco entend garantir un revenu pour les producteurs, une marge préservée et de bonnes performances de vente pour le distributeur, un équilibre économique pour Alter Eco et un produit d'un bon rapport qualité-prix pour le consommateur. Alter Eco entend développer une offre qui répond toujours à la demande et aux attentes du consommateur.

#### **6. La transparence la plus totale sur les comptes de la société et ses modes opératoires**

Alter Eco entend donner une information totale à l'ensemble des parties prenantes, en particulier sur le site internet : [www.altereco.com](http://www.altereco.com), et effectuer un Reporting vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes à travers un rapport annuel quantifié et suivi. Les objectifs d'Alter Eco sont précisés dans la charte et les indicateurs de la Charte Alter Eco, notés et suivis chaque année par l'ensemble des collaborateurs d'Alter Eco et édités dans le rapport d'activité qui reprend l'ensemble des critères de la charte d'Alter Eco, l'ensemble des résultats des FTA200, des FTVR et des rapports qualitatifs.

#### **En outre, Alter Eco a comme engagements progressifs :**

- Le réinvestissement d'une part des bénéfices dans des projets de structuration de l'appareil de production ainsi que des projets sociaux ou environnementaux au Sud.
  - La désintermédiation progressive des filières d'importation.
- La maximisation de la valeur ajoutée économique, sociale et environnementale en aval au Nord.
  - La création, l'organisation et le développement d'un Commerce Equitable Sud-Sud
  - Le développement de partenariats avec des associations de solidarité internationale.
- La réalisation d'études annuelles, sur l'amont ou l'aval, destinées à mieux connaître les enjeux de développement du Commerce Equitable.
  - L'organisation des réunions d'information mensuelles ouvertes au public :  
« réunions de parties prenantes ».
- L'invitation régulière des producteurs en France pour leur permettre de mieux connaître Alter Eco et le pays consommateur.
- Le développement de la formation dans les écoles et universités et la publication d'ouvrages.
- L'amélioration de l'information des consommateurs sur la triple valeur ajoutée des produits et services qu'ils consomment.
- L'implication de l'ensemble des collaborateurs, partenaires et amis d'Alter Eco dans une démarche de Commerce Equitable.
- Le développement de liens d'amitié entre les peuples à travers l'échange d'informations autour des produits, des cultures, des savoir-faire et des valeurs qu'Alter Eco défend.